

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 05 MARS 2020

PROCES VERBAL N° 29

Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Secrétaire : Mr GODET Jean-Marie

Membres Présents : MM. GODET Jean-Pierre - PETIT Jean Jacques - PRUNIER Jacky

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 28 du 27 Février 2020 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 29 FEVRIER / 1^{ER} MARS 2020

Match n° 50560.1 St Pierre des Echaubrognes Ë Combranssière en D4 poule A

Arbitre : Mr. DUFLOS Jimmy

Réserve du club de Combranssière

Je soussigné GUICHETEAU Julien, licence n° 1101116282 Capitaine du club de Combranssière, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de St Pierre des Echaubrognes pour le motif suivant : des joueurs du club de St Pierre des Echaubrognes sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Que trois joueurs : GRELLIER Noé licence n° 2544313684 . PALLARD Aubin licence n° 2545889228 et GRAVELLEAU Maxence licence n° 1122458914 âgés de moins de 23 ans au 1^{er} Juillet de la saison en cours, ont participé à l'intégralité de la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure. Celle-ci ne jouait pas un match officiel le même jour ou le lendemain, pour cause d'un arrêté municipal sur le terrain de Vasles, où devait se dérouler le match de l'équipe (1) Vasles (1) . St Pierre des Echaubrognes (1) le 29/02/2020 à 20h00.

Match de référence pour l'équipe 1 : St Pierre des Echaubrognes (1) . Cerizay Co (2) en Coupe des Deux-Sèvres Seniors du 23/02/2020.

En application de l'article 26 Rubrique Restrictions individuelles paragraphe B/2, La commission déclare l'équipe de St Pierre des Echaubrognes en infraction.

Par conséquent, déclare la Réserve fondée, et donne match perdu par pénalité à l'équipe de St Pierre des Echaubrognes (2) avec 0 but et le retrait d'un point pour en attribuer le gain à l'équipe de Combranssière (2) avec 3 buts et 3 points.

Les droits de confirmation, soit 37" , seront portés au débit du club de St Pierre des Echaubrognes.



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 05 MARS 2020

PROCES VERBAL N° 29

FORFAITS

Amende de 30 Ö

Niort AFC en Coupe Deux-Sèvres Futsal

ARRETES MUNICIPAUX

Reçu les Arrêtés Municipaux des Communes de :

Amailloux . Coulon . Coulonges Thouarsais . Champdeniers . Cirières . Exireuil . Irleau Le Vanneau - Le Breuil Bernard . Le Busseau . Le Pin . Le Tallud . La Crèche . Magné . Mauléon . Mauzé Thouarsais . Moncoutant . Moutiers S/Chantemerle . Secondigny . St Amand S/Sèvre . St Aubin le Cloud . St Laurs - St Maxire - St Sauveur . Ste Néomaye . Terves - Vasles

DEMANDE AUTORISATION TOURNOI

Du club de TERVES : ➤ Samedi 05 Septembre 2020 - Catégories U11/U13

Tournoi autorisé sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licenciés F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit occupé par une compétition officielle.

DECLARATION TOURNOI

Frais de déclaration Tournoi 24 Ö

- TERVES : Samedi 05 Septembre 2020

DECLARATIONS MATCHS AMICAUX

Du club de Thouars

Le 7 mars 2020 sur le terrain synthétique

- U 14 Thouars foot79 contre Châtelleraut à 10h30
- U 16 Thouars foot79 contre Nueillaubiers à 12h45
- U 15 Thouars Foot79 contre Chatelleraut à 17h00

MODIFICATIONS

WEEK-END DU 29 FEVRIER / 1^{ER} MARS

Le match n°50906.1 Haut val de Sèvre . Pamproux en seniors départemental 4, poule F, est inversé et se déroulera sur les installations de Pamproux dimanche 1^{er} Mars à 15h00. Le match retour a lui aussi été inversé et se déroulera donc sur les installations du club de Haut Val de Sèvre **(les clubs et l'arbitre ont été avisés par la messagerie ZIMBRA)**

WEEK-END DU 07/08 MARS 2020

Le match n° 50548.2 Voulmentin St Aubin . St Pierre des Echaubrognes en D4 poule A se déroulera le dimanche 08 mars 2020 à 15 h 00 sur le stade de St Clémentin **(le club de St Pierre des Echaubrognes a été avisé par la messagerie Zimbra)**



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 05 MARS 2020

PROCES VERBAL N° 29

Le match n° 54977.1 Avenir 79 . Frontenay St Symphorien en D5 2^{ème} Niveau poule F se déroulera le dimanche 08 mars 2020 à 13 h 00 sur le stade de St Maxire . Problème d'éclairage (**le club de Frontenay St Symphorien a été avisé par la messagerie Zimbra**)

WEEK-END DU 28/29 MARS 2020

Le match n° 50296.2 ES Bocage . Voulmentin St Aubin en D3 poule A se déroulera le dimanche 29 mars 2020 à 15 h 00 sur le stade de La Ronde (**le club de Voulmentin St Aubin a été avisé par la messagerie Zimbra**)

COURRIERS

Du club de Prahecq

Demande d'organisation d'une demi-finale ou finale de Coupe Départementale

Pris note - Remerciements

Le Secrétaire
Jean-Marie GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN